

Cet exemple d'audit de projet financier du précédent programme Autres organisations qualifiées (AOQ) démontre le niveau de détail requis pour les audits de projet financier de grand subvention dans le cadre du programme PCPN-FPOC.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs du [REDACTED] (l'« Organisme ») et à Conservation de la nature Canada (« CNC »)

À la demande du [REDACTED] nous avons effectué l'audit de l'état ci-joint des dépenses admissibles et des fonds de contrepartie pour la période du 11 septembre 2014 au 29 février 2016 pour le [REDACTED] dans le cadre du *Programme de conservation des zones naturelles (« AOQ »). Cet état a été préparé par la direction sur la base de l'entente de contribution conclue entre CNC et l'Organisme signée en janvier 2016.

Responsabilité de la direction pour les informations financières *Programme de conservation du patrimoine naturel (PCPN)

La direction est responsable de la préparation de cet état conformément aux conditions de l'entente de contribution conclue en janvier 2016 entre CNC et l'Organisme, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'état, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que l'état ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans l'état. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que l'état comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation de l'état afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, le cas échéant, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble de l'état.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

[REDACTED]

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Opinion

À notre avis, l'information financière présentée dans l'état des dépenses admissibles et des fonds de contrepartie totalisant [REDACTED] pour le [REDACTED] dans le cadre du *Programme de conservation des zones naturelles pour la période du 11 septembre 2014 au 29 février 2016 a été préparée, dans tous ses aspects significatifs, conformément à l'entente de contribution conclue entre CNC et l'Organisme en janvier 2016.

*Programme de conservation du patrimoine naturel (PCPN)

Restriction de diffusion

Cet état a été préparé afin de permettre à l'Organisme de répondre aux exigences de CNC. En conséquence, il est possible que cet état ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement à l'Organisme et à CNC et ne devrait pas être diffusé auprès de partie autre que l'Organisme ou CNC.

[REDACTED]

1

[REDACTED]

Rivière-du-Loup, Québec
Le 22 février 2016

[REDACTED]

Conservation de la nature Canada - *Programme de conservation des zones naturelles (AOQ)

*Programme de conservation du patrimoine naturel (PCPN)

État des dépenses admissibles et des fonds de contrepartie pour la période du 11 septembre 2014 au 29 février 2016

Dépenses permises	Dépenses totales	Programme *AOQ *PCPN	Contrepartie (nature)	Contrepartie (argent)
Acquisition de terrain	75 000,00 \$	- \$	75 000,00 \$	- \$
Droits de mutations	25,70	25,70	-	-
Frais juridiques	2 380,91	2 380,91	-	-
Frais d'évaluation	1 322,22	1 322,22	-	-
Frais d'arpenteurs	575,00	575,00	-	-
Fonds de dotation	11 250,00	-	-	11 250,00
Temps de bénévolat	7 400,00	-	7 400,00	-
Frais pour panneau	1 086,98	1 086,98	-	-
Frais d'audit	1 724,63	1 724,63	-	-
Dépenses totales	100 765,44 \$	7 115,44 \$	75 000,00 \$	11 250,00 \$
Contrepartie				93 650,00 \$
Fonds *AOQ (Programme de conservation des zones naturelles)				7 115,44 \$
*Programme de conservation du patrimoine naturel (PCPN)				